

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2020.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 10 décembre 2020 :

Portant sur l'acquisition de cabines et cloisons pour les wc école primaire - par l'Ets CICA sis à Mours Saint Eusèbe (26), pour un montant de 1 924.63 € HT soit 2 309.56 € TTC.

2 – Décision du 11 décembre 2019 :

Portant sur l'acceptation d'un don pour la mise à disposition de l'ASVP pour le tournage du film publicitaire AirBnB le 24 août 2019 par SHARKPROD Production sis à Monaco (98), pour un montant de 233.09 €.

3 – Décision du 23 décembre 2019 :

Portant sur l'acceptation d'un don par solidarité suite au séisme par la commune d'UCEL (07), pour un montant de 600 €.

4 – Décision du 02 janvier 2020 :

Portant sur l'achat d'ordinateur portable pour l'école primaire publique – Par le fournisseur NUMERIAN (ex INFOROUTES) – sis à Le Pouzin (07) pour un montant de 1 090.40 € HT soit 1 308.48 € TTC.

5 – Décision du 02 janvier 2020 :

Portant sur l'achat d'un uCube Smartphone SAMSUNG X Covera PVE pour verbalisation au fournisseur YOU TRANSACTOR pour un montant de 1 082.00 € HT soit 1 298.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

6 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

| Date DIA | Notaire ou demandeur | Immeuble |
|------------|--|--------------------------------------|
| 09.12.2019 | Me FAUCHATRE – Viviers | D 90 |
| 09.12.2019 | Me FAUCHATRE – Viviers | D 44 |
| 09.12.2019 | Me FAUCHATRE – Viviers | D 973 |
| 06.01.2020 | Me FAUCHATRE – Viviers | D 1957 - D 1959 – D 1964 – D 1968 |
| 24.01.2020 | Office notariale de Villeneuve de Berg | D 829 - D 1 955 |

Fait à Alba La Romaine, le 10 février 2020.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

13 FEV. 2020

.../...